

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le vingt-cinq septembre deux mille treize, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 17/09/2013

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 38

**PRESENTS :** Jean-Claude LEBLOIS, Christine RIFFAUD, Hervé VALADAS, Bernard DUMONT, Martine TANDEAU DE MARSAC, Jean-Pierre ESTRADÉ, Pierre LANGLADE, Jean-Pierre MORLON, Paul DUCHEZ, Gérard BARRAUD, Gérard BEAUBIER, Daniel CADET, Sylvette CHADELAUD, Sandra DERMIGNY (en remplacement de Dominique DUNAUD), François ENGELIBERT (en remplacement de Bernard POUSSIN), Alain FAUCHER, Catherine GAUTHIER, Dominique GILLES, Valérie GIROIR, Jean-Luc HADJADJ (en remplacement d'Edith LERENARD), Rémi JANDAUD, Hubert LEHMANN, Nadine MAGY, Roland MALAGUISE (en remplacement de Jean-Louis BREGAINT), Alexandre MAZIN, Michelle MONDIT, Henri PALA, Emmanuel POISSON, Claude REYGNAUD (en remplacement d'Yves CHABRIER), Monique REIX-BUSSY, Eric RIBIERE (en remplacement de Jean-Claude BASSET), Sabine VINCENT.

**EXCUSES :** Catherine CELESTIN, Arlette DEMAR, Patrick DESCHARLES, Camille DUDOGNON, Béatrice DUFOUR, Philippe STEYAERT.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

## 2013-111 : DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la communauté de communes de NOBLAT

Vu l'Arrêté Préfectoral du 18 septembre 2013 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu le programme de l'agence de l'eau Loire – Bretagne

Monsieur le Président rappelle que l'Agence de l'Eau Loire – Bretagne a subventionné la création du Service Public de l'Assainissement Non Collectif de la Communauté de Communes de Noblat et continue à l'aider financièrement depuis 2006.

Au titre du contrôle des installations d'assainissement non collectif neuves, le SPANC de l'intercommunalité peut bénéficier d'une subvention de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne de 50 € par contrôle. Pour l'année 2014, le montant de la subvention sollicitée est de 5 000 €.

Au titre de la mise à jour des grilles d'analyses des installations existantes d'assainissement autonome contrôlées, suite aux arrêtés de 2012, le SPANC de l'intercommunalité peut également bénéficier d'une subvention de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne. La subvention sollicitée est de 8 000€ (50 % d'une dépense estimée de 16 000 €).

### **Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 32 voix pour, 0 contre et 0 abstention**

**Sollicite** les aides de l'agence de l'eau Loire – Bretagne apportées dans le cadre du contrôle des installations d'assainissement non collectif neuves à hauteur de 5 000 € pour l'année 2014,

**Sollicite** les aides de l'agence de l'eau Loire – Bretagne apportées dans le cadre de la mise à jour des grilles d'analyses des installations existantes d'assainissement autonome contrôlées à hauteur de 8 000 € pour l'année 2014,

**Charge** Monsieur le Président de réaliser les démarches nécessaires à l'obtention de ces subventions,

**Autorise** Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents nécessaires pour l'obtention de cette subvention.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.



Le 27 septembre 2013

Certifié exécutoire  
Reçu à la Préfecture  
Le :  
Publié ou notifié  
Le :

Le Président,



Jean-Claude LEBLOIS

<p>Bienvenue Jean-Claude LEBLOIS RT / COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE NOBLAT</p> <p>Accueil   Administration   Préférences   Aide</p> <p>Déconnexion</p> <p>Actes en cours    Création d'acte    Recherche</p>	
<p><b>Actes Soumis au Contrôle de Légalité</b></p> <p><b>Accusé de réception préfecture</b></p> <p> Imprimer     Envoyer</p>	
<p>Objet de l'acte : DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE</p>	
<p>Date de transmission de l'acte : 01/10/2013</p>	<p>Date de réception de l'accusé de réception : 01/10/2013</p>
<p>Numéro de l'acte : 2013-111 ( voir l'acte associé )</p>	<p>Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20130925-2013-111-DE</p>
<p>Date de décision : 25/09/2013</p>	<p>Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS</p>
<p>Nature de l'acte : Délibération</p>	<p>Matière de l'acte : 7. Finances locales 7.5. Subventions</p>